



Corinne LEMOINE,
Directrice Qualité, Sécurité
et Gestion des Risques

Laurence GAUTIER,
Directrice MAS Ker Dihun

Le médico-social en marche pour une année chargée : évaluations externes

L'évaluation externe des établissements médico-sociaux qui accompagnent des personnes en situation de handicap, va débuter le 10 mars prochain et va durer plus d'un mois, le temps de se rendre sur nos 6 sites et 9 établissements et services.

1. Pouvez-vous en dire plus sur le sujet et les impacts à venir ?

Corinne LEMOINE, Directrice Qualité, Sécurité et Gestion des Risques

Il s'agit d'une évaluation externe effectuée par un organisme habilité (c'est l'organisme CELAE qui a été sélectionné) qui utilise un référentiel de la HAS. Le référentiel comporte 157 critères (1 critère est

ce que l'on attend de nous). Les 5 MAS, l'ESAT, le SAVS et le SAMSAH sont concernés. L'EHPAD a déjà réalisé son évaluation en 2023.

Quelques précisions à savoir sur l'évaluation externe :

- Ce n'est pas une inspection ou un contrôle de l'ARS
- Ce n'est pas non plus une certification sanitaire
- A la fin, il n'y a pas de diplôme, ni de sanction...

L'évaluation est plus bienveillante, on l'avait également constaté sur le sanitaire au cours de la dernière certification.

2. Pouvez-vous nous expliquer comment cela se déroule ? Qu'est que les évaluateurs viennent voir en particulier ?

Laurence GAUTIER, Directrice MAS Ker Dihun et Le Petit Clos et SAMSAH Ti Dihun

Les évaluateurs viennent observer comment les professionnels font et surtout est-ce que cela fonctionne ? Pour cela, ils vont discuter avec des personnes accompagnées et évaluer avec eux la qualité des accompagnements. Ils vont ensuite interroger les équipes sur leurs pratiques, et regarder nos procédures.

Les questions seront larges en interrogeant le « Comment ? », comment luttez-vous contre l'isolement des personnes accompagnées ?, comment déclarez-vous des événements indésirables ?, comment assurez-vous la formation des professionnels ?

3. L'évaluation passe donc essentiellement par des entretiens avec les personnes accompagnées, les professionnels de terrain, la gouvernance et les membres du CVS ?

Laurence GAUTIER, Directrice MAS Ker Dihun et Le Petit Clos et SAMSAH Ti Dihun

Oui, mais comme toute évaluation, le témoignage seul n'existe pas. Les évaluateurs auront besoin d'éléments factuels et concrets, ce sont des éléments de preuve. Ce sont les procédures, les documents de traçabilité, les comptes-rendus de réunions, des relevés de participation aux formations, conventions avec partenaires/professionnels externes, etc. Beaucoup de préparation en amont donc pour collecter, trier et rendre accessible tous ces éléments.

4. Quels résultats sont à attendre de toutes ces visites ?

Corinne LEMOINE, Directrice Qualité, Sécurité et Gestion des Risques

Oui, plusieurs mois de préparation sont nécessaires pour développer la culture qualité. Le message principal que je souhaite faire passer ici est que le sens de cette démarche est le développement de la culture de la bientraitance.

En effet, évaluer comment les professionnels sont formés, comment l'organisation est adaptée aux besoins, comment les personnes accompagnées/les bénéficiaires sont partie prenante des choix et des objectifs du projet personnalisé, comment les risques sont maîtrisés, etc., répond à un objectif principal : « Promouvoir la bientraitance » et c'est la reconnaissance de la démarche de bientraitance mise en œuvre à l'AHB que nous visons.